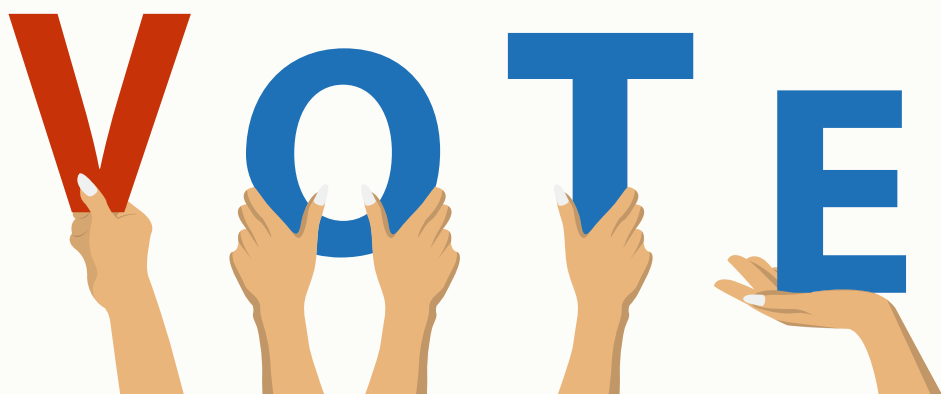




Conseil Municipal des Jeunes de Pfastatt

2025-2026





ÉDITO



Chères Pfastattoises,
Chers Pfastattois,

La jeunesse est une richesse, car elle représente l'avenir de notre commune.

À Pfastatt, nous tenons à donner toute leur place à nos jeunes, à les écouter et à les impliquer pleinement dans la vie locale, afin qu'ils participent activement à la construction d'une ville qui leur ressemble.

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est un espace d'expression, d'engagement et d'actions citoyennes.

Il permet aux jeunes Pfastattois de partager leurs idées, de proposer des projets concrets et de contribuer à la vie de la commune.

Leur regard neuf, leur enthousiasme et leur créativité sont de véritables atouts pour faire avancer Pfastatt.

Notre ambition est de faire du CMJ un lieu d'apprentissage de la citoyenneté, de la démocratie et de la responsabilité, tout en favorisant l'autonomie et la coopération entre les jeunes.

Nos objectifs :

- Donner la parole aux jeunes Pfastattois et les représenter auprès de la municipalité,
- Encourager la participation citoyenne et la prise d'initiatives,
- Développer des projets au service de la jeunesse et de la ville,
- Favoriser l'échange, le respect et l'esprit d'équipe.

**Nous comptons sur la motivation, l'énergie et les idées de tous les jeunes pour
construire ensemble l'avenir de Pfastatt !**



M. Francis Hillmeyer
Maire de la commune



Mme Noémi BAEUMLER-PEYRE
Adjointe au Maire en charge
de l'enfance et de la jeunesse,
du scolaire



Nacéra BELKACEM KAHLOULI
Conseillère municipale déléguée
en charge du Conseil Municipal
des Jeunes

Conseil Municipal des Jeunes

La Citoyenneté, dans la joie et la bonne humeur !

Qu'est-ce que c'est ?

Le Conseil Municipal des Jeunes a pour objectif d'initier les jeunes de 10 à 18 ans à la vie démocratique et à l'apprentissage de la citoyenneté. Il est composé de jeunes habitant à Pfastatt.

Le Conseil est renouvelé tous les trois ans par élection et intègre de nouveaux membres par cooptation entre les années d'élection.

Comment le CMJ fonctionne-t-il ?

Les jeunes se réunissent en commission une fois par mois en période scolaire de 18h à 19h.

Le rôle des jeunes élus

- Être le porte-parole de la jeunesse, représenter et informer les jeunes de sa commune.
- Proposer, exprimer, confronter ses idées tout en respectant et en étant attentif à la parole des autres.
- Travailler en équipe.
- Élaborer des projets pour les jeunes de Pfastatt.
- Participer aux commémorations et aux événements organisés par la commune.
- Participer activement aux réunions de travail et respecter le règlement du CMJ.





Les 4 étapes de ta candidature pour entrer au Conseil Municipal des Jeunes de Pfastatt par cooptation

1. Préparer ta candidature

Réfléchis aux idées et aux projets que tu aimerais proposer pour améliorer la vie des jeunes et de la commune.

Présente tes motivations, tes centres d'intérêt et la façon dont tu souhaites t'impliquer au sein du CMJ.

2. Constituer et déposer ton dossier de candidature

Remplis ton formulaire de candidature, ainsi qu'une autorisation parentale.

Tu peux remettre ton dossier :

- à la Mairie de Pfastatt, à l'attention de Coralie Godel – Service Jeunesse
- ou l'envoyer par mail à c.kippelen@pfastatt.fr.

Date limite de dépôt : 27 octobre 2025

3. L'examen des candidatures

Les formulaires reçus seront étudiés par les membres actuels du Conseil Municipal des Jeunes.

Chaque candidat sera invité à un échange avec les membres du CMJ afin de présenter ses idées et sa motivation.

À l'issue de ces rencontres, les membres du CMJ émettront leur avis sur les candidatures.

La cooptation des nouveaux jeunes conseillers sera ensuite validée par les élus en charge du CMJ.

4. L'accueil officiel

Les nouveaux membres du CMJ seront accueillis lors de la première commission du CMJ de l'année scolaire, début novembre.

Lexique

- Citoyen : personne qui a des droits et des devoirs vis-à-vis de la société.
- Candidat : jeune qui souhaite rejoindre le Conseil Municipal des Jeunes.
- Élection : choix qu'on exprime pour désigner un représentant ou un membre d'une instance.
- Faire campagne : présenter ses idées et ses projets pour convaincre les autres.
- Électeur : personne qui peut participer à une élection.
- Élu(e) : personne choisie ou désignée pour représenter un groupe ou une collectivité.
- Vote : manifestation de choix ou d'avis lors d'une élection.
- Mandat : mission confiée à un élu pour une durée déterminée.
- Cooptation : processus par lequel les membres en place choisissent de nouveaux membres.
- Engagement : participation active à la vie de sa commune et à la réalisation de projets collectifs